

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 15 mai 2018 à 18h30 – Salle du Conseil

Sont présents : M. S. ZANICOLI, Président,
Mmes A. BATARDON, M. BESSAT, M. CHERBULIEZ,
M.-L. DESARDOUIN, B. GREMAUD, M. A.-F. MATTHEY et
A. TAGLIABUE, Conseillères municipales,
MM. S. BARTOLINI, L. BERNHEIM, J. CHARLES, O. DUC, C. HUTZLI,
J.-J. IMBERTI, J. JOUSSON, S. KAPANCI, J.-M. MARTIN, M. MÜLLER,
F. ODIN, S. PATEK, A. PAUTEX, B. PINGET, C. ROBERT,
T. SCHAFFHAUSER et A. VOUILLOZ, Conseillers municipaux.

Y assistent : Mme M. ROSTAN, Maire
M. R. GAVILLET, vice-président
Mme S. LUTHI, membre
M. C. GARIN, secrétaire général
Mme P. LIPAWSKY, secrétaire générale adjointe
Mme A. GALIOTTO, secrétaire générale adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Assermentation de Mme Anne Batardon en qualité de Conseillère municipale, en remplacement de Mme Christiane Menétrey, démissionnaire.
2. Désignation dans les commissions.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 avril 2018.
4. Communications du bureau du Conseil municipal.
5. Communications du Conseil administratif.
6. Comptes 2017 de la Fondation immobilière de la ville de Veyrier
Rapport de la commission des finances et sécurité du 8 mai 2018 – Délibération.
7. Comptes 2017 de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées
"Les Rasses" Rapport de la commission des finances et sécurité du 8 mai 2018 –
Délibération.
8. Comptes communaux 2017 – Rapport de la commission des finances et sécurité du
8 mai 2018 – Délibération.
9. Présentation du compte-rendu administratif et du rapport financier 2017.
10. Places insuffisantes dans les centres aérés de l'ALR – pétition.
11. Tarifs raisonnables et préférentiels pour la piscine du Grand-Salève pour les résidents
– pétition.
12. Propositions du Conseil administratif.
a) Modification des statuts de l'ORPC Salève (prop. n°18.04)
13. Propositions des Conseillers municipaux.
a) Un terrain et un pavillon pour les activités des associations et clubs veyrites – projet
de motion.
b) Pour une bibliothèque publique aux mesures de Veyrier – projet de postulat.

c) Comment utiliser au mieux les synergies des associations actuelles en vue de trouver un espace multimédia, projet innovant et notamment dédié à la lecture ? – projet de motion.

14. Questions et divers.

15. Election du bureau du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019.

16. Dossiers de naturalisation – huis clos.

Le président ouvre la séance.

1. Assermentation de Mme Anne Batardon en qualité de Conseillère municipale, en remplacement de Mme Christiane Menétrey, démissionnaire.

Le président procède à l'assermentation de Mme Anne BATARDON en tant que Conseillère municipale et donne lecture du serment.

Mme BATARDON prête serment.

Le président prend acte du serment.

Applaudissements.

Le président indique qu'un projet de motion a été déposé par les groupes Veyrier-Ensemble et PLR s'intitulant "Comment utiliser au mieux les synergies des associations actuelles en vue de trouver un espace multimédia, projet innovant et notamment dédié à la lecture ?". Il propose d'inscrire celui-ci à l'ordre du jour de cette séance au point 13c.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité – 23 oui.

2. Désignation dans les commissions.

Mme Anne BATARDON remplace Mme Christiane MENETREY dans la commission des affaires sociales, sociétés et administration et celle des constructions.

M. Serge ZANICOLI remplace Mme Christiane MENETREY dans la commission des finances et sécurité.

M. Sinan KAPANCI remplace M. Serge ZANICOLI dans la commission des constructions.

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité – 23 oui.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 avril 2018.

Mme TAGLIABUE souhaite modifier son intervention en page 4 comme suit : "Soit c'est un plus et au même prix que les Vernets, Carouge et Thônex, cela permettra ainsi d'attirer du monde, soit on différencie l'accès aux toboggans de l'entrée de la piscine."

Mme MATTHEY indique que M. MORAND apparaît encore dans les Conseillers présents.

M. HUTZLI revient sur sa demande quant aux pétitions reçues sans signatures des pétitionnaires et que cela n'est pas inclut dans le procès-verbal, le cas de figure se représentant à nouveau ce soir.

M. VOUILLOZ souhaite corriger son intervention en page 14 comme suit : "Dans ce cas, il serait nécessaire d'investir environ CHF 13'500 pour procéder à un nouveau marquage des lignes qui ne sont plus dans les normes Swiss Basket depuis 2015."

Ce procès-verbal est approuvé par 22 oui et 1 abstention.

4. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président s'exprime ainsi : "Entorse au protocole, normalement les communications du bureau doivent être annoncées lors de la réunion avec le Conseil administratif, en présence du secrétaire général et de la secrétaire générale adjointe. Bien entendu, j'ai dit qu'il n'y avait pas de communication et vous allez comprendre pourquoi avec ce qui suit. Le bureau a décidé de fêter aujourd'hui, dans cet hémicycle, et cela tombe bien, le public est nombreux, M. Christian GARIN, secrétaire général au service de la commune de Veyrier depuis plus de 30 ans, qui a décidé de prendre sa retraite. Chaque groupe politique a un message à lui transmettre."

M. JOUSSON s'exprime ainsi, au nom du groupe Veyrier-Ensemble : "Le groupe Veyrier-Ensemble tient à remercier vivement M. Christian GARIN du travail accompli durant ses 31 ans au service de la commune de Veyrier. Un travail accompli avec un sérieux et une rigueur exemplaire. Nous sommes convaincus que ses connaissances sans limite des comptes communaux et sa prudence ont largement permis d'obtenir, année après année, des comptes équilibrés, voire très largement bénéficiaires. Nous lui souhaitons une belle et agréable retraite, pleine de voyages et de parties de golf où le système comptable de ce jeu est pour nous parfois aussi mystérieux que certaines lignes d'un plan financier. Mais gageons que, pour Christian, l'amortissement d'un swing n'aura évidemment aucun secret. Nous espérons qu'à l'occasion, il aura une pensée pour notre commune, et nous l'accueillerons toujours avec le plus grand plaisir au carnotzet. Ce d'autant plus qu'il détient toujours la clef de la cave des vins. Encore un grand merci, Christian, de tout le travail accompli, ta disponibilité, ta discrétion, tes conseils avisés durant plus de trente ans pour la commune de Veyrier."

Applaudissements.

M. BERNHEIM s'exprime ainsi, au nom du groupe PLR : "Cher M. GARIN, au nom du groupe PLR, je me suis proposé pour dire quelques mots en ce soir particulier, s'agissant de votre dernière séance. On m'a dit "pas plus de 2 minutes"... cela va être difficile. Tout d'abord, je vais me permettre le tutoiement comme nous le faisons en dehors de cet hémicycle. Si j'ai bien compté, tu es secrétaire général depuis 31 ans, 32 si j'en crois mon pré opinant, je commence mal... Quels étaient les soucis des Veyrites en 1987 ? Et vous, chers collègues, chers amis, que faisiez-vous en 1987 ? Pour ma part, je passais la maturité, cela nous rajeuni. A l'époque, Veyrier avait moins de 7'000 habitants contre 11'573 aujourd'hui. En terme d'écoles publiques, il y avait l'école du village et celle de Pinchat et comme école privée, la Salésienne. Durant toutes tes années à la mairie, se sont rajoutées, sur notre commune, l'école publique de Bois-Gourmand ainsi que deux nouvelles écoles privées. En ce temps-là, lors de matches de foot un peu "disputés",

certains joueurs bien intentionnés "dégageaient" le ballon en dehors du terrain, dans les champs de maïs avoisinants, pour faire perdre du temps et garder un maigre avantage de but. Aujourd'hui, les finances de la commune se sont améliorées, il y a plusieurs ballons disponibles pour ne pas perdre ce précieux temps, mais il y a surtout eu ce match historique de Veyrier contre Young-Boys, alors en tête du championnat Suisse le 17 août 2013. Pour ceux qui ne connaissent pas le foot, Young Boys vient d'être sacré champion Suisse cette année. Pour Veyrier il faudra attendre encore un peu. Durant les années 70, Veyrier était une commune plutôt campagnarde, le chemin des Rasses n'était pas goudronné et les enfants se rendant à l'école du village croisaient parfois les tracteurs qui se rendaient aux champs. Les genevois confondaient souvent Veyrier et Vernier. Il y avait Vernier la Ville et Veyrier, cette "commune campagnarde à la frontière en dessous du Salève". Cette transition de village en ville s'est amorcée durant les années 1980 et tu y as pleinement participé, nous te devons beaucoup pour cela, un grand merci. "Christian GARIN est la mémoire de Veyrier depuis 20 ans" peut-on lire dans les archives de Veyrier, archives de.... 2007, l'année justement où j'ai été pour la première fois élu. En octobre de cette même année, il a été interviewé au sujet d'un téléfilm français avec Miou Miou qui a été tourné à Veyrier et est passé presque inaperçu, tout comme la visite à Veyrier de John Kerry, alors secrétaire d'Etat américain, en avril 2015 au Grand-Donzel. Durant cette législature 2007, je pensais, mon cher Christian, t'apprendre quelque chose sur Veyrier, te raconter une histoire d'habitant que tu ne connaissais pas, mais non, rien à faire, tu connaissais tout et tout le monde ou presque. En résumé, durant ces presque 11 ans à te côtoyer dans cet hémicycle, tu t'es montré "incollable" tant sur les questions financières que d'affaires sociales au sens large, entendez questions d'associations sportives ou culturelles, du foot, du tennis, problème de douches, vestiaires, entrepôts de matériel, construction, voirie, levée des déchets, quantité de déchets par habitant que tu connais par cœur. Admirable, un grand Merci. Je pourrais rappeler tous les remerciements qui t'ont été faits depuis des années pour la qualité du travail fourni et tes connaissances des sujets traités et ils sont nombreux et mérités. J'aimerais ici rappeler quelques souvenirs qui m'ont ou nous ont marqués et traits de caractère que tout le monde ne connaît peut-être pas. Derrière ton caractère discret, que je qualifierai de "flegme" britannique qui fait tout ton charme, se cache une riche personnalité. Secrétaire général certes, mais également acteur de théâtre, comment ne pas penser aux nombreux spectacles auxquels tu as participé, notamment avec les Tréteaux de l'Arvaz ? Amateur de bons vins entre autres, tu as su te montrer toujours ouvert et curieux, comme ce fut le cas lors de notre dernier voyage du Conseil municipal à Bruxelles, souvenir précieux parmi d'autres que je garderai en mémoire, comme cette photo de l'ensemble des élus veyrites devant l'Ambassade de Suisse à Bruxelles en 2015, à te voir sur la photo on ne dirait pas que tu es si proche de la retraite. Durant ces 11 années passées ensemble, tu auras, entre autres, participé à un changement du règlement du personnel, au niveau Conseil municipal : le passage au vote électronique lors des séances, tu as su expliquer aux élus comment utiliser le site Internet et les adresses e-mails de la mairie, répondre aux multiples sollicitations des habitants en soutien des élus, que ce soit sur des questions de fermeture des toilettes de la douane pour les promeneurs, questions de trafic, questions d'école, de police municipale et autres questions touchant à Veyrier et ses habitants, sachant que, comme cela a été dit en introduction, tu es incollable sur les questions qui touchent notre commune. Il faut relever que tu connais aussi des histoires plus anciennes, tout comme celle du braconnier de Veyrier, alias M. DELIEUTRAZ, qui n'est autre qu'un cousin lointain de notre voisine, et qui savait "attraper dans l'Arve les truites à la main, traquer serpents et les grenouilles qu'il avalait vivantes devant les clients médusés du café du village", comme rappelé dans le Journal de Veyrier. Voilà, une problématique qui ne nous a pas été posée au Conseil municipal fort heureusement. La seule chose que j'ai

entendue de cette époque était que notre trappeur profitait des crues de l'Arve, à la fin de l'hiver, qui débordait dans sa maison pour se faire son "nettoyage de printemps". Voilà un moyen écologique de faire le ménage et la vaisselle. Ces crues aujourd'hui ne sont plus les bienvenues et ce sont d'autres problèmes que tu as dû affronter récemment. Il serait trop long de raconter tous les projets auxquels tu as participé dans l'intérêt de notre commune devenue ville. Aujourd'hui, nous te disons un immense merci pour tout ce que tu as fait pour Veyrier durant toutes ces années. Je crois savoir que tu as émigré dans un canton voisin, mais nous sommes persuadés que tu reviendras saluer tes amis de la commune, même si parfois le déplacement en terre genevoise, pour un Vaudois, peut être difficile. Toi qui a su pleinement participer à l'intensification des relations avec nos amis français voisins, je pense notamment à la campagne Veyrier-Etrembières, nous sommes persuadés que tu seras un atout pour un rapprochement toujours plus grand entre Vaudois et Genevois. Tous nos vœux t'accompagnent dans tes nouveaux projets et cette nouvelle vie qui s'offre à toi et reviens voir tes amis à Veyrier, ils sont nombreux, nous serons ravis de te revoir et nous saurons t'accueillir. Du fond du cœur, merci Christian !"

Applaudissements.

Mme DESARDOUIN s'exprime ainsi, au nom du groupe socialiste : "Je serai seule à m'exprimer au nom de mon groupe, car nous avons compris que le temps est compté ce soir, pour de très bonnes raisons. Depuis l'annonce de ton départ, il y a de cela une année, à chaque Conseil municipal, on ne cesse d'exprimer avec le cœur parfois étreint le regret unanime que cause ton départ. D'après mes informations, nous avons tous su apprécier tes grandes qualités d'intelligence, ta compétence professionnelle, ton dévouement, ta sûreté de jugement. Le succès que nous étions en droit d'attendre de tes efforts réunis a vraiment dépassé toutes nos espérances. Cependant, nous nous consolons en pensant que tu vas jouir d'un repos bien mérité qui sied à ceux qu'un labeur opiniâtre a longtemps tenu sur la brèche. Mon cher Christian, tu as de la chance de partir en pleine forme et ça c'est une richesse que peu de gens ont. Pour la conserver, j'ai décidé de partager avec toi une recette sanitaire qui semblerait convenir à tous les secrétaires généraux qui partent à la retraite : oublier tout le Conseil administratif ici présent et tous les proches collègues ; arrêter de fumer ou faire semblant de diminuer par vapotage, dans ton cas ne pas commencer ; lever le pied sur les boissons alcoolisées, nous t'avons bien observé au carnotzet, nous sommes rassurés ; continuer à faire du sport, aucun souci, il suffira de devenir secrétaire général bénévole du centre Harmony qui te fera une réduction comme ancien employé de la commune de Veyrier, si toutefois il n'a pas changé d'avis ; et enfin, passer plus de temps avec ta famille qui a été souvent délaissée. C'est ce qu'ils disent tous en partant. Il semblerait qu'en suivant cette recette de jouvence, l'espérance de vie d'un ancien secrétaire général augmenterait de 32 ans. Soyons sérieux ! Mon cher Christian, d'ici quelques jours tu passeras au rang des personnages exceptionnels qui restent dans les annales de la commune de Veyrier. Sois en sûr, tu n'auras pas quitté la place que tu occupes dans notre pensée et dans notre estime. Encore une fois, félicitations pour ton brillant parcours ! Bon vent, cap pour les nouvelles aventures !"

Applaudissements.

M. HUTZLI s'exprime ainsi, au nom du groupe PDC : "Il y a 11 ans, j'ai été élu dans ce Conseil municipal. A mon arrivée, quelque peu naïf, je me demandais quelles pouvaient bien être les fonctions d'un secrétaire général. Et que faisait-il pour avoir autant d'influence et d'aura ? J'ai vite compris. Ayant été nommé à la commission des finances comme vice-

président, ainsi que rapporteur à la commission d'aménagement du territoire et environnement, j'ai su, après quelques séances, que sans "Monsieur le secrétaire général", tout ne serait pas simple, voir compliqué et ce, dans toutes les commissions quelles qu'elles soient... Plus particulièrement lors des commissions des finances où sans sa présence, sans ses explications, ses compétences comptables, ses connaissances des dossiers, des règlements, des dates et des résultats des délibérations, du pourquoi cela figure sur cette ligne et pas dans telle ou telle rubrique au point X, pourquoi dans le budget de fonctionnement et non pas dans le budget d'investissement, que sont le patrimoine administratif, patrimoine financier, les mancos, etc. cela pourrait être un enfer pour les commissaires non-initiés. Ses explications ont toujours été claires, précises et de qualité. Les présentations et la tenue des différents budgets et comptes ont toujours été exemplaires. Et parfois, lorsque l'on avait de la peine à comprendre, il recommençait. Les élus du groupe PDC qui en font partie actuellement m'ont confirmé que c'était toujours le cas et ils se joignent à moi pour vous dire "Merci M. GARIN". Puis, en commission d'aménagement, j'ai également pu compter sur les qualités de correcteur et de relecteur de notre secrétaire général. Toujours avec recul, bon sens et neutralité, il me proposait des corrections ou des tournures de phrases et me rappelait, si je les avais oubliés, certaines dates ou projets en lien avec le rapport que j'établissais. Encore un grand merci Monsieur le secrétaire général. En mon nom, je te souhaite déjà la bienvenue dans le groupe des jeunes retraités. Tu verras, on y est bien, je te le promets. Au nom du groupe PDC, je te souhaite une très belle et très longue retraite et te remercie de tout ce que tu as fait pour nos élus de tous bords, pour le personnel de l'administration et pour la population veyrite. Une page va se tourner pour la commune, quant à toi, tu vas commencer un nouveau livre. Je profite aussi de souhaiter pleine réussite au nouveau duo qui prendra bientôt ses nouvelles fonctions, soit à Mmes Pascale LIPAWSKY et Ana GALIOTTO.

Applaudissements.

Le président s'exprime ainsi : "Cher Christian, au nom du Conseil municipal, nous souhaitons te remettre ce cadeau pour te remercier infiniment de tout le travail accompli durant toutes ces années. Je vous demande, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, de vous lever et de faire un *standing ovation* à M. Christian GARIN."

Applaudissements.

M. GARIN remercie le Conseil municipal.

5. Communications du Conseil administratif.

- a) **Mme ROSTAN** indique la modification de la durée de stationnement autorisée à 30 minutes pour certaines des places à l'avenue du Grand-Salève jusqu'au 30 juin prochain, en relation avec les travaux en cours dans le secteur et la nécessité d'améliorer l'accessibilité à l'école de Grand-Salève.

Mme TAGLIABUE aurait aimé que cette information soit transmise aux Conseillers municipaux en amont, ce qui leur aurait permis de pouvoir expliquer aux citoyens la démarche entreprise par le Conseil administratif et ainsi soutenir celui-ci dans ses démarches et lui éviter une mauvaise presse.

Mme ROSTAN rappelle qu'il s'agissait d'une décision prise dans l'urgence suite à des problèmes de parking aux alentours de cette école, mais qu'une information aurait néanmoins dû être faite au dernier Conseil municipal.

- b) **Mme ROSTAN** indique que le Conseil administratif a arrêté le niveau des tarifs pour les abonnements d'entrée au secteur piscine du Grand-Salève. Soit pour les adultes : CHF 280 pour 12 mois, CHF 150 pour 6 mois ; les enfants, les étudiants, les personnes en âge AVS et les chômeurs : CHF 140 pour 12 mois, CHF 75 pour 6 mois.
- c) **Mme ROSTAN** indique que le Conseil administratif a procédé à la formation de son bureau pour la période du 1er juin 2018 au 31 mai 2019, soit M. Raymond GAVILLET, Maire et Président, Mme Sophie LUTHI, Vice-présidente, Mme Marlyse ROSTAN, Membre.
- d) **Mme ROSTAN** annonce l'engagement de M. Cédric DOMENIGONI en qualité de chef de la police municipale dès le 1^{er} juillet 2018.

M. MARTIN indique qu'ils sont contents d'entendre l'engagement d'un nouveau responsable de la police municipale de Veyrier. Il rappelle que le Conseil municipal a accepté à l'unanimité, en octobre 2017, un postulat déposé par le groupe PLR qui demandait que le Conseil administratif rende un rapport sur les missions actuelles et nouvelles qui seront dévolues à la police municipale au cours des 5 à 10 prochaines années, ainsi que sur les collaborations futures avec la police cantonale et les communes voisines. Ils ont compris que ce rapport était gelé dans l'attente de l'engagement du nouveau chef de la police municipale et se réjouissent donc de pouvoir bientôt partager les conclusions du Conseil administratif sur les missions et l'avenir de la police municipale de la commune de Veyrier.

- e) **Mme ROSTAN** présente Mme Ana GALIOTTO, secrétaire générale adjointe, qui a débuté son travail le 1^{er} mai dernier au sein de l'administration communale.

Applaudissements.

- f) **Mme ROSTAN**, en réponse à une question de M. PINGET se rapportant aux chiffres d'utilisateurs de vélos sur la commune, indique que des chiffres précis ne sont pas disponibles. Néanmoins, M. DEMIERRE a transmis les dates d'interventions du BEP dans les écoles, que ces interventions vont être augmentées, qu'une distribution de kit éclairage-vélos aux enfants et une information au travers des médias locaux sont prévues. Elle ajoute que les APM ont donné 51 amendes d'ordre à des cyclistes, toutes formes d'infractions confondues.

M. DUC demande si le travail de prévention concernant les vélos sera également fait auprès des écoles privées.

Mme ROSTAN répondra lors de la prochaine séance.

- g) **M. GAVILLET** annonce l'engagement de Mme Karine WECHSLER en tant que coordinatrice culture et manifestations dès le 15 mai 2018.
- h) **M. GAVILLET** fait un point de situation sur le mode de réservation et d'utilisation des courts de tennis communaux 10 et 11 du Grand-Donzel qui sera effectif au travers

d'un site de réservation et en partenariat avec le TCVGD. Une information détaillée sera publiée dans le prochain Journal de Veyrier.

- i) **M. GAVILLET** fait un point de situation concernant la crèche de la Cigogne qui traverse actuellement une période difficile. Il indique que la directrice a donné sa démission pour fin mai 2018. Afin de pallier cette absence, Mme Marie-Claude SUCHET, ancienne responsable du service de la petite enfance de Veyrier, et M. SOULARD, ancien directeur de la crèche du Sabotier, ont repris la direction par interim de cette institution, avec l'accord du SASAJ.
- j) **M. GAVILLET** donne l'agenda culturel des semaines à venir. Il rappelle le concert du Trio Borghese le dimanche 27 mai 2018 et celui de musique classique du dimanche 3 juin 2018 à la salle communale à 17h30, le spectacle de danse en plein air "Danseurs d'alerte" qui aura lieu le samedi 2 juin prochain au Hangar de Compesières à 19h00 qui clôturera la manifestation Frontières.S. Il informe que, les 13 et 14 juin 2018 à 19h30, le Théâtre de Carouge présentera en une soirée "Feu la mère de Madame" de Georges Feydeau et "Les Boulingrin" de Georges Courteline, mis en scène de Jean Liermier, au centre sportif de Grand-Donzel. La commune reversera les recettes à l'association "Les Amis du Cœur des Grottes". En ce qui concerne Veyrier-Etrembières, un rallye découverte aura lieu le 26 mai 2018 au départ de la fontaine de César pour se terminer au centre sportif de Grand-Donzel. Finalement, il indique que le projet de potager scolaire aux Berges de Vessy, en collaboration avec le DIP et les Berges de Vessy, a pu être financé et sera poursuivi cette année.

Mme CHERBULIEZ s'étonne que la Fanfare de Veyrier fasse son concert annuel à Troinex.

M. GAVILLET rappelle que, suite au déménagement de la fanfare à Troinex durant les travaux de Grand-Salève, ils utilisaient la salle communale dans cette commune. Il pense que ce concert est un remerciement pour cette mise à disposition et qu'il s'agira probablement du dernier concert de la Fanfare de Veyrier à Troinex.

- a) **Mme LUTHI** indique, concernant le périmètre du garage de Veyrier, que les analyses de pollution ont été reçues du bureau Perreten et Milleret. Celles-ci démontrent bien que ce site est pollué par des composants organiques volatiles, plus précisément par des hydrocarbures jusqu'à 4,30 mètres. Une analyse supplémentaire de l'eau de percolation de fond de fouille à 4,50 mètres doit encore être effectuée pour définir si celui-ci est pollué ou pas au sens de l'ordonnance fédérale sur l'assainissement des sites pollués (OSites). Une fois ce résultat obtenu, ce site doit être déclaré au GESDEC. Le coût de l'assainissement dépendra de la purge des matériaux et de leur évacuation selon leur type exact, des types de travaux d'assainissement (limite du site pollué et assurance de la stabilité du bâtiment connexe (maison Prins) lors des travaux), besoin de remblais et traitement probable de l'eau en fond de fouille. Ils attendent de ce fait l'estimation pour l'assainissement de cette parcelle suivant les différentes solutions qui permettront de minimiser le coût global de l'opération.
- b) **Mme LUTHI** indique que, suite à un appel d'offres pour le marché public de construction pour le poste "revêtements plafonds et parois en panneaux de bois" de Grand-Salève 2, deux entreprises étaient en tête de liste avec des montants d'offre très proches. L'entreprise Mazzoli a été retenue pour son offre la moins élevée. La 2^{ème} société, l'entreprise Lambda, a fait recours contre l'adjudication de ce marché, en

demandant un effet suspensif à la Chambre administrative. Le 18 avril 2018, l'acceptation du juge sur cet effet suspensif a été reçue. Cela a pour conséquence que, tant que le jugement n'est pas rendu, les travaux de pose des parois en bois dans la salle communale et dans la salle de la fanfare ne pourront être faits. Il est difficile d'estimer combien de temps cela prendra pour que ce jugement soit rendu, cela peut aller de 6 mois à deux ans ! De ce fait, une évaluation des solutions temporaires pour rendre ces deux salles disponibles pour le mois de septembre 2018 est en cours. Cependant, la décision à prendre dépendra du coût et de la qualité du rendu, surtout phonique, acceptable pour l'utilisation de ces deux salles. Si une décision en faveur d'une mise en place d'une solution temporaire de l'une des deux salles ou des deux, le montant des travaux sera absorbé par le montant budgété dans les divers et imprévus. Plus d'informations seront données lors de la prochaine commission des constructions.

6. Comptes 2017 de la Fondation immobilière de la ville de Veyrier Rapport de la commission des finances et sécurité du 8 mai 2018 – Délibération.

M. DUC indique que le groupe PLR se réjouit des résultats transmis par la Fondation immobilière, surtout du bénéfice de plus de CHF 600'000 réalisé en 2017, et approuvera ces comptes.

M. CHARLES indique que la FIV présente un excédent de revenus de CHF 671'000 qui tient compte de CHF 300'000 d'attribution de réserve pour travaux, de CHF 350'000 d'intérêts sur fonds propres et de CHF 127'000 de rente superficie pour l'immeuble du Grand-Salève 6 versés à la ville de Veyrier. Le groupe Veyrier-Ensemble est satisfait de ce résultat et voit l'excédent de revenus comme une source d'autofinancement pour la construction à venir de 120 logements aux Grands Esserts. Le groupe Veyrier-Ensemble remercie les membres du Conseil de fondation et approuve les comptes 2017 de la FIV.

Mme DESARDOUIN indique que, cette année, les comptes de la FIV n'ont pas été présentés comme d'habitude par le président en raison d'un problème technique survenu lors de la convocation. Les commissaires font confiance au rapport qui est clair et précis. Malgré le désaccord de leur groupe qui persiste, au sujet de la rémunération du capital de dotation de la fondation, le groupe socialiste approuvera les comptes de la FIV.

M. MÜLLER indique que le groupe PDC a pris connaissance des comptes de la Fondation immobilière de Veyrier qui se sont soldés par un excédent de recettes de CHF 671'000. Fin 2017, la FIV avait des fonds propres, hors capital de dotation, de plus de CHF 4 millions, ce qui devrait lui permettre d'envisager la construction de ses immeubles, le jour où enfin ce projet va démarrer, avec une certaine confiance. Sans surprise, le groupe PDC accepte la proposition de la commission des finances et la délibération y relative.

Le président donne lecture de la proposition du rapport.

Ce rapport est accepté à l'unanimité – 24 oui.

Le président donne lecture du projet de délibération.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité – 24 oui.

7. Comptes 2017 de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées "Les Rasses" Rapport de la commission des finances et sécurité du 8 mai 2018 – Délibération.

Mme CHERBULIEZ indique que la commission des finances a été ravie de recevoir, le 8 mai dernier, M. Marc VASSANT, Président de la Fondation communale pour le logement des personnes âgées Les Rasses, qui a présenté les comptes 2017. Ces derniers correspondent aux montants qui avaient été budgétés, ce qui permet de dire que les finances de la fondation sont maîtrisées. Les quelques écarts relevés sont mentionnés dans le très bon rapport de gestion pour l'exercice 2017, qui leur a été remis. Elle ne souhaite pas paraphraser ce rapport, ni d'ailleurs celui rédigé par leur rapporteur d'un jour, M. SCHAFFHAUSER, qui relate fort bien le contenu de cette audition en commission des finances. Il faut relever la bonne et efficiente collaboration entre la fondation et l'imad, s'agissant de la gestion sociale de l'immeuble, ainsi que l'accroissement du nombre d'animations collectives et de prestations individuelles à caractère social. Divers travaux d'aménagement ont été poursuivis en 2017, afin d'améliorer le confort des résidents. La rénovation intégrale ou partielle de certains appartements s'est poursuivie en 2017 et se poursuivra dans les années à venir, l'immeuble n'étant plus de première jeunesse. Les vacances d'appartement sont mises à profit pour réaliser ces travaux parfois importants. M. VASSANT a mentionné le manque de places ou, en d'autres termes, les demandes auxquelles la fondation ne peut pas répondre et a rappelé qu'il avait été envisagé, il y a quelques années, d'aménager les combles de l'immeuble, mais que la fondation y avait renoncé en raison du prix trop onéreux de l'opération. Il conviendra donc, dans les réflexions sur les aménagements divers de la commune, de garder en mémoire cette demande d'appartements pour personnes âgées. Enfin, même si cela ne concerne pas les comptes 2017, elle souhaite mentionner le projet, qui sera conduit à titre d'essai en 2018, consistant à proposer aux résidents de l'immeuble un repas, trois fois par semaine, lesquels seront préparés par l'EMS Les Châtaigners. En conclusion, la commission des finances propose l'acceptation sans réserve des comptes 2017 de la Fondation Les Rasses.

Mme DESARDOUIN indique que, sur la demande du parti socialiste de l'année précédente, les comptes et le bilan leur ont été présentés en détails par M. VASSANT, président. L'état des lieux leur a été expliqué. Au vu du rapport qui leur a été remis, le groupe socialiste est satisfait du résultat de la convention conclue depuis trois ans avec l'imad. Les nouvelles activités pour les résidents, afin de maintenir un contact social, sont de bon augure, notamment l'essai du repas de midi organisé trois fois par semaine. Les dépenses ont semblé cohérentes par rapport au montant budgété, dégageant même un excédent de revenus s'élevant à CHF 14'418,37, ce qui est plutôt rassurant pour l'avenir de la Fondation Les Rasses. Le groupe socialiste approuvera les comptes de la fondation.

M. MÜLLER indique que le groupe PDC a pris connaissance des comptes de la Fondation Les Rasses qui se sont soldés par un excédent de revenus de CHF 14'000 et remercie son président de son intervention et de ses explications claires lors de la dernière commission des finances. Sans surprise, le groupe PDC accepte la proposition de la commission des finances et la délibération y relative.

M. CHARLES indique que le groupe Veyrier-Ensemble a pris connaissance du rapport de gestion avec satisfaction. Ils relèvent notamment la collaboration fructueuse et économique avec l'imad et la coopération avec des institutions de Veyrier; telle que l'organisation de repas pris en commun le midi, repas préparés par l'EMS Les

Châtaigniers, ainsi que des contacts établis avec l'ALR pour mettre en place des activités communes. Ils ont entendu les difficultés des pensionnaires de la fondation à trouver des places de parking sachant que cette dernière ne possède que quatre places pour 30 logements. Le groupe Veyrier-Ensemble remercie l'ensemble des personnes actives à l'organisation et à l'exploitation de la Fondation Les Rasses et approuve les comptes 2017.

Le président donne lecture de la proposition du rapport.

Ce rapport est accepté à l'unanimité – 24 oui.

Le président donne lecture du projet de délibération.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité – 24 oui.

8. Comptes communaux 2017 – Rapport de la commission des finances et sécurité du 8 mai 2018 – Délibération.

M. SCHAFFHAUSER rappelle que, comme indiqué dans son rapport, la commission des finances et sécurité a étudié dans le détail les comptes de la commune, pour l'exercice 2017, révisés par la fiduciaire. Les commissaires sont pleinement satisfaits et recommandent au Conseil municipal l'approbation sans réserve, ce que fera le groupe PLR. Dans ses commentaires, il ne va pas répéter ses remarques du mois d'avril lors de la présentation desdits comptes et particulièrement la difficulté à évaluer fiablement les projections de recettes fiscales. Il se concentrera plutôt sur un poste des comptes, pas très glamour certes, mais ô combien important, à savoir les coûts de levée et de traitement des ordures sur lequel la commission s'est penchée. On retrouve d'ailleurs dans le compte rendu administratif et financier 2017-2018 des éléments détaillés concernant les tonnages. De 2013 à 2017, la quantité d'ordures ménagères incinérables a baissé de 7,5%, pour s'établir à 2'177 tonnes. Mais il faut réincorporer les déchets des trois EMS et des restaurants de la commune, assumés aujourd'hui par ces établissements eux-mêmes, pour 120 à 150 tonnes par an. La quantité réelle produite n'a donc baissé que légèrement, mais la population a dans le même temps augmenté de 9,1%, ce qui implique que le poids de déchets incinérables par habitant a effectivement baissé d'une grosse dizaine de pourcent, soit environ 200 kg par an par habitant. On note d'ailleurs que le taux de recyclage a augmenté de 51 à 53%. C'est bien, ou disons pas mal. Il rappelle qu'il est hautement souhaitable que le canton atteigne un taux d'au moins 50%, afin d'éviter de se voir imposer par la Confédération la taxe au sac. La collecte de déchets organiques ménagers introduite récemment sur la commune représente, en 2017, environ 100 tonnes. La marge de progression de cette collecte est substantielle, ce qui devrait permettre d'améliorer encore le taux de recyclage. Le dernier point concerne l'installation de nombreux containers enterrés aux endroits stratégiques de la commune, ce qui permet d'abaisser les frais de levée des ordures. Au final, les coûts de levée et de traitement des ordures est inférieur de CHF 150'000 par rapport au budget. Il s'élève à CHF 1'870'000. Cette baisse est tout à fait réjouissante et les efforts entrepris doivent être poursuivis. Le groupe PLR remercie également l'administration et plus particulièrement le secrétaire général, M. Christian GARIN, pour la précision de la tenue de la comptabilité communale. Après son départ à la retraite, il se réjouit de travailler à l'avenir avec la nouvelle secrétaire générale adjointe qui s'occupera des finances, Mme Anna GALIOTTO. A titre personnel, il aimerait souligner une qualité de Christian GARIN, qui n'a pas été évoquée dans les

interventions précédentes des différents groupes. Il le remercie de la très haute qualité de ses procès-verbaux des séances du Conseil municipal. Même lorsque les Conseillers municipaux sont peu clairs ou racontent des inepties lors de leurs interventions, à la lecture du procès-verbal, ils ont l'impression d'avoir été brillants.

M. CHARLES indique que Veyrier-Ensemble approuve les comptes 2017 et souhaite la bienvenue à Mme GALIOTTO qui remplacera M. GARIN dans le cadre de la commission des finances.

Mme DESARDOUIN indique que le groupe socialiste présente ses félicitations au Conseil administratif et au secrétaire général pour la bonne tenue des comptes 2017. Les détails chiffrés ont été bien explicités aux travers des questions posées. Les écarts ont été justifiés. Ils sont conscients de tous les projets qui ont été réalisés et qui sont en cours au niveau de l'aménagement, des déchetteries et autres. Malgré tout, les comptes 2017 ont été bien maîtrisés avec un excédent de revenus et cela est rassurant. Cependant, ils réitèrent leur désapprobation quant à l'attitude négative de certains commissaires lorsqu'il s'agit d'ouvrir une ligne budgétaire au niveau du service social de proximité de la commune, du centre de loisirs dont les places sont limitées ou de l'Association Tessera dont la ligne budgétaire anticipée n'a pas été acceptée, etc. Ce faisant, non seulement certains leur manifestent peu d'intérêt, mais ne font que diminuer la marche de manœuvre de ces instances pour remplir leur fonction. A cet égard, ils continueront à l'avenir de soutenir ces entités dans la répartition du budget. Cela dit, tout concorde d'après le rapport de l'organe de contrôle, et malgré ces réticences, le groupe socialiste entrera en matière et votera les comptes de 2017.

M. MÜLLER indique que l'examen en détail des comptes 2017 en commission des finances n'a pas donné lieu à des surprises, ni agréables, ni désagréables. La fiduciaire a confirmé la bonne tenue de ceux-ci et le groupe PDC tient à remercier l'administration communale de son travail, excellent comme d'habitude. Pour finir, les comptes 2017 se clôturent avec un boni de CHF 917'000, ce qui est très réjouissant. Si l'on ajoute les CHF 1'989'000 d'amortissements complémentaires, le boni s'élève en fin de compte à CHF 2,9 millions, ce qui est encore plus réjouissant. Toutefois, le groupe PDC avait déjà fait part de ses légères inquiétudes quant au volume d'investissements prévus, de l'ordre de CHF 60 millions jusqu'à la fin de cette législature. Il s'agira de dépenser cet argent avec discernement et d'éviter toute dépense somptuaire. Au final, le groupe PDC vous propose d'accepter le rapport de la commission des finances et la délibération y relative.

Le président donne lecture de la proposition du rapport.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité – 24 oui.

Le président donne lecture du projet de délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité – 24 oui.

9. Présentation du compte-rendu administratif et du rapport financier 2017.

Mme ROSTAN remercie M. PINGET de sa relecture attentive et rapide de ce document. Ce rapport informe de toutes les activités et des tâches accomplies durant l'année écoulée.

M. PINGET s'excuse d'avance des éventuelles fautes qu'il aurait pu laisser passer dans ce document. Il n'a rien de particulier à signaler, si ce n'est qu'il a été étonné de l'absence de certaines institutions veyrites, telles que les chauffeurs bénévoles, par exemple.

M. MARTIN s'étonne de l'évolution des statistiques concernant la population veyrite qui serait passée de 11'556 à 11'573 en une année.

M. JOUSSON est surpris, en page 26, sous circulation, que la mise en zone 30 km/h du chemin des Marais n'ait pas été indiquée dans le texte.

M. IMBERTI remercie l'administration de ce rapport.

10. Places insuffisantes dans les centres aérés de l'ALR – pétition

M. VOUILLOZ indique qu'une décision a déjà été prise d'augmenter de CHF 4'000 le budget 2018 afin d'accueillir plus d'enfants lors des centres aérés d'été. Le groupe Veyrier-Ensemble est favorable à des augmentations ponctuelles pour certaines activités pour autant qu'un dossier précis soit fourni, avec des inscriptions confirmées. Il demande le nombre d'inscriptions pour cette année et combien ont été refusées. Le groupe Veyrier-Ensemble accepte néanmoins l'entrée en matière et demande le renvoi au Conseil administratif.

M. GAVILLET répond qu'il va se renseigner auprès du comité à ce sujet.

M. PINGET indique que cette association ne s'appelle plus l'ALR, mais le Centre de Loisirs de Veyrier (CLV). Le groupe socialiste propose également le renvoi de cette pétition au Conseil administratif. Concernant la remarque de M. VOUILLOZ, il indique qu'il est difficile de partir du nombre d'inscriptions confirmées pour définir un budget, car celui-ci est de toute façon limité par le nombre de places. Dès qu'il n'y a plus de places, les inscriptions s'arrêtent. Les centres aérés d'été sont très demandés et à l'assemblée générale, de nombreuses personnes étaient déçues de ne pas avoir de place. Les chiffres d'autres communes montrent qu'il s'agit d'une activité très demandée.

M. DUC indique que le groupe PLR est bien conscient du manque de places lors des centres aérés d'été et il remercie d'ailleurs le Conseil administratif d'avoir débloqué le montant nécessaire afin d'accueillir 32 enfants au lieu de 24 lors des semaines du centre aéré d'août. Notre société change, les femmes qui travaillent et qui ont des enfants sont devenues majoritaires. Malheureusement, les parents n'ont pas tous 8 semaines de vacances en été. De plus, la population de la commune change très rapidement. Avec la densification de la zone villas, un nombre important de familles s'installent ou vont s'installer prochainement dans la commune, il est réjouissant que la population de la commune rajeunisse. Les dépenses de la commune vont aller en augmentant du fait de son développement. Il ne faudra pas gaspiller l'argent, mais l'allouer là où se trouvent les vrais besoins des habitants. La commune ne pourra jamais régater au niveau de la culture avec la Ville et le canton, qui le font très bien d'ailleurs, à l'inverse, le soutien aux familles au sens large est clairement de son ressort. Plus généralement, le Conseil doit bien réfléchir à qui allouer les ressources, quelles sont les tâches que la commune doit financer en priorité et quelles sont celles qu'elle laisse à la Ville de Genève ou au canton. C'est pourquoi le groupe PLR renvoie cette pétition au Conseil administratif.

M. HUTZLI indique que le groupe PDC a pris acte des doléances du Centre de Loisirs de Veyrier. Il acceptera l'entrée en matière et proposera un renvoi au Conseil administratif. Il précise que la demande de cette pétition est pour le budget 2019 et ne concerne pas les CHF 4'000 octroyés pour l'activité 2018.

M. VOUILLOZ indique que le groupe Veyrier-Ensemble a bien compris qu'il s'agissait du budget 2019, mais qu'il n'est pas obligatoire de l'intégrer dans le budget et que la solution utilisée cette année d'octroyer une rallonge sur la base d'inscriptions confirmées leur semble plus adaptée. Cela éviterait que l'argent soit utilisé pour d'autres activités.

M. DUC indique qu'en 2017, il y avait 24 enfants pour les centres aérés de juillet et d'août. En 2018, il y en a 32 en juillet et 32 en août et la liste d'attente a été arrêtée après une dizaine d'inscriptions supplémentaires. Un potentiel d'environ 40 enfants supplémentaires globalement est possible.

Mme CHERBULIEZ rappelle qu'il est important d'inclure les besoins dans le budget tout en s'assurant que les montants sont utilisés pour les activités souhaitées, d'où l'importance du choix de la ligne budgétaire.

M. GAVILLET précise que le Conseil administratif est très attentif aux détails des demandes du Centre de Loisirs et qu'un détail poste par poste leur sera demandé pour la discussion du budget 2019.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 24 oui.

Le renvoi de cette pétition au Conseil administratif est accepté à l'unanimité – 24 oui.

11. Tarifs raisonnables et préférentiels pour la piscine du Grand-Salève pour les résidents – pétition

M. VOUILLOZ pour le groupe Veyrier-Ensemble, les tarifs proposés leur semblent corrects et que cette pétition n'a donc plus lieu d'être. Il demande ce qu'il en est de la gratuité d'entrée pour les enfants de moins de 6 ans ?

M. GAVILLET indique qu'avec les nouveaux prix d'abonnements proposés, une réponse partielle a été donnée aux pétitionnaires. Pour le surplus, un rendez-vous est prévu prochainement avec les représentants de l'AENV et M. LUPPI, gérant d'Harmony. Ces discussions ont lieu dans un bon esprit et des solutions seront trouvées pour assurer un fonctionnement serein entre les deux entités.

M. VOUILLOZ propose, pour couper court à toute discussion à ce sujet, qu'une information concernant les nouveaux tarifs soit faite dans un prochain Journal de Veyrier.

M. GAVILLET indique que cette communication est prévue.

M. PAUTEX indique que le groupe PLR a pris connaissance avec attention de cette pétition, tant la tarification que l'accès à la piscine préoccupent les Veyrites. Cela démontre que cet espace aquatique est une nécessité pour la commune et est attendue avec impatience par les concitoyens. Des arrangements devront être trouvés afin de satisfaire au mieux toutes les parties concernées. Concernant cette pétition, une réponse

a été fournie au début de cette séance, néanmoins le groupe PLR la renverra au Conseil administratif.

M. PINGET revient sur le fait que les nouveaux tarifs ne proposent pas de statut préférentiel pour les résidents.

Mme ROSTAN indique qu'il s'agit du même tarif pour tout le monde, car il est trop compliqué de faire une différenciation entre les résidents et les non-résidents.

M. HUTZLI indique que le groupe PDC est satisfait des prix décidés par le Conseil administratif et accepte le renvoi de cette pétition au Conseil administratif pour traitement.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 24 oui.

Le renvoi de cette pétition au Conseil administratif est accepté à l'unanimité – 24 oui.

Mme DESARDOUIN revient sur la question des pétitions reçues par le Conseil municipal, sans signatures et sans noms et souhaite savoir à qui l'on répond.

M. GARIN indique que généralement les signatures sont confidentielles et ne sont donc pas diffusées, même au Conseil municipal. Concernant plus particulièrement cette pétition, celle-ci n'avait pas de lettre d'accompagnement, ni de répondant.

M. ODIN indique que les pétitions n'ont pas besoin d'avoir de signatures mais qu'il serait bien, pour les prochaines pétitions, d'avoir au moins le nombre de pétitionnaires afin d'avoir une idée du suivi de cette pétition.

Mme MATTHEY indique que le règlement du Conseil municipal à son article 48 point 2, indique que "toute pétition doit être signée par son ou ses auteurs avec indication de leur lieu de domicile."

M. SCHAFFHAUSER s'étonne du fait que les signatures soient occultées pour le Conseil municipal. Une pétition est un acte pour lequel on prend responsabilité et ne comprend pas pourquoi les signatures ne peuvent pas être incluses.

M. BERNHEIM rappelle qu'il s'agit de travailler dans un esprit de confiance et que, de ce fait, si le Conseil administratif a le document, il n'est pas nécessaire que le Conseil municipal l'obtienne.

M. ZANICOLI revient sur le fait que le nombre de signatures est important pour prendre une décision.

M. GAVILLET prend acte des différentes remarques et rappelle le règlement du Conseil municipal à l'article 48, alinéa 3, indiquant que la liste des signataires ne doit pas être transmise à des tiers.

M. SCHAFFHAUSER précise qu'une pétition peut être signée par des personnes non domiciliées sur la commune.

M. BERNHEIM indique qu'il faut connaître le lieu, mais qu'il n'est pas nécessaire que cela soit des communiens.

Mme CHERBULIEZ indique qu'en tant que Conseillers municipaux, ils ne doivent pas être considérés comme des tiers.

M. ZANICOLI demande que les pétitions soient transmises toujours de la même manière, soit avec ou sans les signatures, mais il doit y avoir une cohérence.

M. CHARLES indique que la connaissance des noms permettrait éventuellement d'en discuter avec les pétitionnaires.

12. Propositions du Conseil administratif.

a) Modification des statuts de l'ORPC Salève (prop. n°18.04)

Mme ROSTAN indique que le Conseil administratif soumet ce soir, une modification des statuts de l'Organisation régionale de protection civile, région Salève (ORPC Salève), et qu'il s'agit d'un toilettage sans changements importants qui doit être approuvé par les différentes communes participant à ce groupement avant d'être validé par le Conseil d'Etat. Les autres communes ont déjà validé ce texte.

M. KAPANCI indique que le groupe Veyrier-Ensemble a pris connaissance de la proposition du Conseil administratif concernant la modification des statuts de l'ORPC Salève. Veyrier Ensemble entrera en matière et propose le vote immédiat.

Mme CHERBULIEZ indique que le groupe PLR a pris connaissance de ce document et propose un vote immédiat. Elle demande une précision concernant l'article 6c dans le cadre du capital de réserve de CHF 10'000.

M. GARIN indique qu'en cas de dissolution de ce groupement, la distribution de ce montant sera faite selon le nombre d'habitants de chaque commune.

L'entrée en matière sur cette proposition est acceptée à l'unanimité – 24 oui.

Le principe du vote immédiat est accepté à l'unanimité – 24 oui.

Le président donne lecture du projet de délibération.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité – 24 oui.

13. Propositions des Conseillers municipaux.

a) Un terrain et un pavillon pour les activités des associations et clubs veyrites – projet de motion

M. HUTZLI indique que le groupe PDC vient ce soir avec cette proposition de motion car, depuis un certain temps, un manque chronique de places et/ou de locaux pour les sociétés et clubs veyrites a été observé, que cela soit au village ou sur le plateau de Vessy-Pinchat. Le succès grandissant de l'ALR pour les différents camps qu'elle organise, lors des vacances scolaires, nous a également interpellés. Par le biais de cette motion, ils veulent proposer de mettre d'autres lieux à disposition que le préau de l'école de Bois-

Gourmand, que ce soit pour l'ALR ou pour d'autres sociétés afin de créer un nouveau pôle d'intérêt ailleurs qu'au village. Ils ont donc pensé à cet espace de verdure dénommé "La promenade des Quatre Fontaines", le long de la route de Veyrier. En 2011, le Conseil administratif avait présenté un projet dit "La maison de la forêt". Il comportait un pavillon de 60 à 80 m² et des sanitaires. Celui-ci avait été abandonné pour diverses raisons. Le but de cette motion n'est pas de réaliser, aujourd'hui, le projet abandonné en 2011. Les plans et le projet initial ont été mis en annexe afin de donner une vue de sa situation et avoir ainsi un point de départ pour des discussions permettant d'élaborer un projet qui puisse contenter tout le monde et répondre à une demande. Tout comme l'a fait la Maison de quartier de Plainpalais en aménageant le terrain situé en face du restaurant Il Mirtillo. Pour ces motifs, les groupes PDC et PLR proposent de demander au Conseil administratif d'étudier la possibilité de procéder à l'aménagement d'un pavillon dédié aux activités des différentes associations et clubs veyrites sur ladite parcelle. La ou les propositions du Conseil administratif pourrait/ent alors être renvoyée/s dans les diverses commissions pour étude.

M. BERNHEIM indique que le groupe PLR se réjouit que ce projet revienne au sein de cet hémicycle et remercie le groupe PDC de cette initiative à laquelle ils adhèrent pleinement. Depuis le premier projet de proposition "maison de la Forêt" datant d'avril 2011, de nouvelles conditions cadre sont apparues. A l'époque, de nombreuses questions sur l'affectation du projet, le lieu, le financement, la sécurité étaient restées ouvertes. De nombreuses évolutions ont eu lieu depuis, il pense notamment à l'ALR et aux nouvelles demandes sur lesquels ils se sont prononcés ce jour. Pour toutes ces raisons, le groupe PLR propose l'entrée en matière et le renvoi en commissions des affaires sociales et des constructions. Il ne s'opposera pas à un éventuel renvoi direct au Conseil administratif.

M. JOUSSON indique que le groupe Veyrier-Ensemble a étudié avec attention ce projet de motion des groupes PDC et PLR. Si les intentions exprimées dans l'exposé des motifs sont tout à fait louables : mise à disposition pour l'ALR, les scouts et le public, d'un lieu de détente, de jeux et de grillades, le choix de l'emplacement et l'investissement financier les a interpellés. Tout d'abord, le lieu est situé le long de la route de Veyrier avec environ 20'000 véhicules par jour et le terrain est référencé au cadastre comme zone de verdure. Sur cette zone, seule des constructions d'utilité publique peuvent être érigées avec dérogation, qui devrait être accordée par la DGNP. Dans le cas présent, nous nous trouvons contigus à une réserve naturelle et à proximité immédiate d'un biotope protégé. Ils n'imaginent pas que la DGNP va octroyer une autorisation qui permettra à des enfants de construire des cabanes, de jouer au football et de griller des saucisses dans cet environnement naturel hautement préservé, avec, de plus, des voitures entrant et se garant en zone de verdure. L'investissement financier a été également sujet de leur réflexion. Prévu avec WC et cuisinette, le projet demandera un raccordement aux collecteurs de la route de Veyrier. A l'heure où la commune va devoir faire face à des investissements extrêmement importants, ne pas envisager l'utilisation de locaux existants qui devront être obligatoirement transformés et/ou démolis-reconstruits, comme la maison Prins ou l'ancienne salle communale, leur semble une erreur. Cet emplacement protégé de l'ancienne salle communale-maison Prins, par rapport aux axes routiers importants, est nettement favorable pour ce petit programme de détente et de convivialité. La commune va devoir faire face ces prochaines années à des défis démographiques et financiers majeurs : nouveau groupe scolaire complet, double salle de gymnastique, crèche, aménagement d'espaces publics aux Grands Esserts. La parcelle 5209, ancienne salle communale, maison Prins, pour n'en citer que quelques-uns. Alors, il ne faut pas se disperser inutilement, même pour des sommes modestes ou pour des projets qui doivent

pouvoir facilement trouver leur place dans les bâtiments du patrimoine immobilier communal existant. Aujourd'hui déjà, l'ALR devrait pouvoir bénéficier de l'accès à l'ancienne salle communale pour ses centres aérés d'été. Ce lieu paraît bien plus approprié, avec son parc attenant et le jardin de la maison Prins, pour mener à bien des activités de loisirs que le restaurant scolaire de l'école de Bois-Gourmand. Ils demandent au Conseil administratif que, dès les travaux de dépollution de l'ancien garage terminé, un aménagement paysager provisoire soit réalisé : herbe et/ou matière argilo-calcaire afin d'accueillir l'ALR sur ce site. Pour toutes ces raisons, le groupe Veyrier-Ensemble n'entrera pas en matière sur ce projet de motion à la route de Veyrier.

M. PINGET trouve que les informations données par M. JOUSSON sont très intéressantes mais il rappelle qu'il s'agit d'offrir un local au centre de loisirs pour ses centres aérés d'été et donc ses activités extérieures et non pas un local principal. Pour ce qui concerne la localisation près de la route de Veyrier, cela n'est pas un problème étant donné que les centres aérés ont déjà lieu à l'école de Bois-Gourmand qui se trouve également à côté de la route de Veyrier. Le groupe socialiste trouve cette idée excellente et qui répond à une demande.

M. BERNHEIM rappelle que l'ensemble des remarques de M. JOUSSON figurent dans les différents procès-verbaux ayant traité de la question en 2011 et disponibles sur CMnet. Le but est de raccourcir le débat et de proposer un renvoi en commissions qui permettra d'en discuter en détail et de chercher des solutions.

M. SCHAFFHAUSER précise, à titre personnel, qu'en tant qu'habitant de Pinchat, ce quartier est effectivement sous-doté en équipement communal. Il pense que la proposition de construction est une bonne idée car il n'est pas adéquat de tout concentrer au centre du village.

M. HUTZLI remercie M. JOUSSON de ces remarques. Toutes les études au niveau de ce périmètre ont déjà été faites. Leur but n'est pas de construire la Maison de la Forêt, mais il s'agit d'un point de départ pour une discussion pour proposer une offre supplémentaire à la jeunesse de Veyrier et ceci sur Pinchat. Les informations données concernant la Maison de la Forêt l'ont été à titre indicatif seulement.

Mme LUTHI propose un renvoi à la commission d'aménagement du territoire et environnement.

M. PATEK rappelle l'augmentation conséquente du travail en commissions suite à de multiples renvois d'objets. Il propose un renvoi à la commission des affaires sociales qui est la mieux à même de se prononcer sur le principe de la création d'un pavillon. La commission des constructions ne serait impliquée qu'à partir du moment où un projet concret serait soumis.

L'entrée en matière sur ce projet de motion est acceptée par 17 oui et 7 non.

Le renvoi en commission des affaires sociales est accepté à l'unanimité – 24 oui.

b) Pour une bibliothèque publique aux mesures de Veyrier – projet de postulat

M. PINGET indique que l'exposé des motifs contient les détails de leur proposition. Le groupe socialiste est bien conscient qu'une réflexion est déjà en cours au Conseil administratif. Ce projet de postulat a été déposé afin d'alimenter cette réflexion générale. Il est important que les spécificités de Veyrier soient bien prises en compte et que celles-ci aient une influence sur la dimension de la bibliothèque. En effet, Veyrier n'est pas Versoix, sa population et sa sociologie ne sont pas les mêmes. Il rappelle également qu'il faut éviter d'avoir une vision passée d'une bibliothèque. Le concept a beaucoup évolué et qu'il ne s'agit pas seulement d'un endroit où l'on aligne des livres. Il doit intégrer d'autres supports et donner un accès informatique pour aider à la recherche. Il s'agit également d'un lieu de rencontre et pas un lieu commercial. Par ailleurs, le dispositif culturel est en train d'être revu et il s'agit d'un projet global, qui inclut de nombreux partenaires différents et qui demande une synergie avec la bibliothèque. Il s'agit donc de soutenir la réflexion du Conseil administratif et de suggérer des pistes de travail.

M. PATEK demande à ce que ce point soit lié au point 13c concernant un espace multimédia.

M. GAVILLET indique qu'il est un peu étonné de ce postulat et se demande quel est son but. Il rappelle que, depuis le début de sa prise de fonction, il n'a cessé de prôner, dans ses interventions publiques et dans sa communication avec le Conseil municipal, le besoin de la création d'une bibliothèque municipale digne d'une commune de près de 12'000 habitants aujourd'hui et dont la population va encore croître en regard des projets de constructions prévus, notamment avec les projets des Grands Esserts, de la couronne villageoise et de la densification de la zone villas. Il a également rappelé le rôle joué depuis longtemps par la bibliothèque dans la démocratisation de l'accès au savoir, ainsi que le rôle primordial de cette dernière pour la création et le maintien du lien social, la rencontre et les échanges entre les habitants de toutes les générations et qui constituent un lieu multiculturel. Afin de concrétiser ce projet, il a mandaté, dans le cadre de leur travail de Bachelor, deux étudiants de la Haute Ecole Gestion, section documentaire, qui ont fait une étude des besoins et des attentes de la population, des associations, des écoles et des EMS quant à l'opportunité de la création d'une bibliothèque de troisième génération sur le territoire de la commune. Ceci afin de vérifier qu'une telle bibliothèque réponde effectivement aux besoins de toutes ces entités et qu'elle s'intègre dans la planification financière de la commune. Ce document a fait l'objet d'une large présentation dans le cadre de la commission des affaires sociales, en présence des spécialistes de la HES et de l'auteur de l'étude. Une visite a ensuite été organisée pour tout le Conseil municipal à la bibliothèque de Versoix, en présence de la bibliothécaire et du responsable de la culture versoisienne. Il est à noter que cette même personne, qui avait été préalablement mandatée par la commune de Versoix pour définir les besoins de cette réalisation, a été ensuite engagée par la ville de Versoix. Les Conseillers municipaux présents ont pu poser toutes leurs questions relatives à l'organisation, aux besoins en personnel et en ressources financières et ont obtenu des réponses. Il est bien évident que la solution mise en œuvre à Versoix devrait être adaptée aux besoins et spécificités de Veyrier. L'étude déjà mentionnée est publique et a été mise à disposition des membres du Conseil municipal depuis l'automne 2017. Les auteurs de ce projet de postulat y ont librement accès et cette étude répond d'ores et déjà à toutes les questions posées dans la proposition soumise ce soir au Conseil municipal, à savoir les besoins de la population, le type et la surface idéale des locaux et le nombre de postes de travail qu'il s'agira de créer pour la mettre à disposition de la population. Pour rappel : un questionnaire a été envoyé à

63 associations culturelles et sportives de Veyrier, ainsi qu'aux écoles, institutions de la petite enfance et EMS sises sur la commune. 76% des réponses ont été positives quant à l'intérêt manifesté et aux bénéfices attendus de la création d'une bibliothèque. 71% de réponses positives soutiennent la mise sur pied d'activités de médiation au sein de la future bibliothèque. Il vous laissera prendre connaissance des types de services généraux utiles aux diverses associations, ainsi que les services spécifiques attendus soit : aide professionnelle à la gestion de leurs archives, recherches documentaires, service de veille, etc., intérêt pour les services annexes, ressources documentaire utiles, intérêt pour organiser des activités de médiation culturelle, jours d'ouverture idéaux. Plusieurs étaient particulièrement intéressées et désireuses de collaborer à la création des activités de la bibliothèque, comme en particulier les crèches, les écoles et les EMS. Au niveau des coûts financiers, ce document le précise aussi. Le coût annuel estimé à CHF 310'000 comprend le salaire des employés correspondant à l'équivalent de deux emplois à plein temps de bibliothécaires diplômées, les frais d'acquisition et de gestion des livres, du matériel et du mobilier, de l'informatique et de l'organisation des événements qui seront offerts à la population. Il est à noter que la contribution communale annuelle au Bibliobus, qui se monte actuellement à CHF 55'000, sera intégralement affectée à la couverture de ce coût. Concernant les locaux, il rappelle la motion cosignée avec les groupes Veyrier-Ensemble et PDC, acceptée par ce Conseil le 25 avril 2017. Cette motion a été étudiée en commission d'aménagement le 23 mars 2017 et celle des affaires sociales le 30 mars 2017. Dès lors, le Conseil administratif a initié une étude de faisabilité pour la transformation et la réaffectation de la salle communale actuelle avec la possibilité d'y inclure une bibliothèque. Cette étude de faisabilité a été examinée dans les deux commissions déjà citées, tant au niveau du contenant que du contenu. Le programme retenu par les commissaires prévoit l'implantation d'une bibliothèque. Sur la base de ces éléments, il apparaît clairement que le dossier de la création d'une bibliothèque avance et qu'il a déjà été largement traité par ce Conseil et ses commissions, et ce projet de postulat enfonce des portes ouvertes. Le Conseil administratif reviendra dès que possible auprès de votre Conseil dès que la suite des études techniques nécessaires à la réaffectation de la salle communale actuelle aura progressé.

Mme TAGLIABUE indique que le groupe Veyrier-Ensemble est sensible à un certain nombre d'arguments de ce postulat, mais reste sceptique quant à la création d'une bibliothèque classique à l'ère du numérique. En effet, la population de la commune de Veyrier atteindra les 15'000 habitants d'ici peu. Les besoins en infrastructures nouvelles seront nombreux. Est-ce qu'une bibliothèque comme celle de Versoix, qu'ils ont visitée, est appropriée pour Veyrier ? Ils n'en sont pas persuadés. C'est la raison pour laquelle le groupe Veyrier-Ensemble ne rentrera pas en matière sur ce postulat et propose ce soir une motion à ce Conseil municipal visant une réflexion plus large en utilisant les forces et compétences de nos diverses associations en vue d'un espace multimédia innovant et moins coûteux qu'une bibliothèque classique, très onéreuse en termes de postes.

M. HUTZLI est ravi que ce projet de bibliothèque intéresse autant tous les partis. Il comprend bien les questions qui se posent et la nécessité que ce projet soit adapté à Veyrier. Il rappelle néanmoins qu'il y a déjà une motion et un postulat qui sont en cours de traitement par le Conseil administratif et qu'un retour est attendu à ce sujet. Il trouve donc étonnant qu'un nouveau postulat soit à nouveau proposé sur ce sujet. Le groupe PDC n'entrera pas en matière sur ce nouveau projet, cette étude étant déjà en cours.

Mme GREMAUD indique que, depuis quelques mois maintenant, ils entendent parler de la création d'une bibliothèque à Veyrier. En décembre dernier, une présentation sur l'étude

d'une future bibliothèque communale leur a été faite par un jeune spécialiste en information documentaire lors de la commission des affaires sociales, sur mandat de la commune. Un peu plus tard, lors de la discussion concernant la réaffectation de l'actuelle salle communale, un local a été prévu pour cette future bibliothèque. Elle demande à quel moment un réel débat a eu lieu sur la création ou non d'une telle structure, sa localisation, et son coût. Le groupe PLR n'entrera pas en matière sur ce postulat et souhaite qu'un débat de fond sur ce sujet se fasse en commission des affaires sociales.

M. PINGET indique qu'il n'a jamais été question de remettre en cause le travail du Conseil administratif, il essaie simplement d'apporter des pistes et un soutien au Conseil administratif dans ce travail. Il indique aussi que le rapport reçu concernant la bibliothèque était très volumineux et qu'un résumé de ce document aurait été plus utile.

M. ODIN souhaite, en tant que diplômé en science de l'information, préciser certains points. Pour rappel, en 2008, Mme CHARPILLOZ écrivait déjà un excellent rapport, un mini projet concernant l'implémentation d'une bibliothèque à Veyrier. En 2017, M. Matthieu CEVEY a effectué des recherches sur cette problématique et rédigé un projet bien plus complet, disponible sur Internet, portant sur les associations et qui permet de répondre intégralement aux questions démographiques que cette motion soulignait. Il ressort de son rapport que le coût d'une telle structure est de CHF 90'000, comme l'a toujours dit M. GAVILLET. Ces chiffres proviennent directement des normes de la CLP (communauté de lecture publique) qui est un garant d'excellence en matière de bibliothèques municipales en Suisse. Ce montant représente le budget d'acquisition des livres, mais ne prend pas en compte le salaire des employés. A titre de comparaison, il a eu un entretien avec le directeur de la bibliothèque de Carouge qui lui a confirmé ces chiffres et ce mode de fonctionnement. Le personnel à disposition est lié aux heures d'ouverture, comme l'avait également souligné Mme CHARPILLOZ, mais également à la charge de travail qui en découle. Ainsi, les normes de la CLP sont les suivantes. "A partir de 10'000 habitants : 24h sur 6 jours ; à partir de 15'000 habitants : 30h sur 6 jours ; à partir de 20'000 habitants, 40h sur 6 jours. Le rapport de Mme CHARPILLOZ indiquait également un budget de CHF 50'000 pour le Bibliobus. Aujourd'hui on approche des CHF 55'000. Ce prix ne comprend pas les animations, c'est pourquoi, à taille égale, la bibliothèque des Grands Hutins dispose d'un budget total de CHF 90'000. Ainsi, à l'ouverture de la future bibliothèque et au vu du développement imminent du quartier des Grands Esserts, il convient d'avoir une bibliothèque qui saura anticiper les besoins futurs en termes de personnes et d'ouverture. Il s'agira au départ de 2,5 ETP (équivalent temps plein) et d'augmenter ensuite à 3, voire à 4 en fonction des besoins de la population. En conclusion, il convient d'avoir une bibliothèque qui réponde aux attentes de la population avec des horaires qui soient adaptés, mais qui ne sera pas un simple dépôt de livres, comme c'est le cas par exemple à Bernex. C'est pourquoi cette proposition n'apporte pas, dans ces conditions, plus d'informations que celles déjà en notre possession, étant donné que ce travail a déjà été fait en amont par le Conseiller administratif en charge de ce dicastère.

L'entrée en matière sur ce projet de postulat est refusée par 17 non, 3 oui et 3 abstentions.

**c) Comment utiliser au mieux les synergies des associations actuelles en vue de trouver un espace multimédia, projet innovant et notamment dédié à la lecture ?
– projet de motion**

Mme TAGLIABUE indique qu'ils ont déposé ce projet de motion avec le PLR, afin d'élargir la réflexion et imaginer une synergie entre les associations existantes afin de créer un espace multimédia. La situation de Versoix, sur un plan géographique, n'a rien à voir avec celle de Veyrier. Veyrier a accès, en 15-20 minutes de bus, à la bibliothèque de Carouge et à celle de la Madeleine, ce qui n'est pas le cas pour les gens de Versoix. Veyrier a la chance d'avoir de nombreuses associations ou activités comme le Bouillon de Lecture, La Mansarde, la Ludothèque et l'ALR, entre autres. Il leur semble que la réflexion devrait prendre en compte ces associations afin de créer un espace innovant. Trouver une synergie entre toutes ces associations, avec des espaces communs où le livre en tant que tel y trouverait sa place, mais sous une forme différente d'une bibliothèque classique leur paraît intéressant. N'ayant pas la même perception que M. GAVILLET, un débat en commission semble nécessaire. En effet, le sujet a été abordé de façon très succincte à travers une présentation de travail de fin d'étude sur les souhaits d'une partie de la population et la faisabilité d'un projet bibliothèque sur la commune de Veyrier. Une discussion ouverte sur ce thème est indispensable pour avancer et mettre en place un projet cohérent.

M. PINGET indique que le groupe socialiste n'est pas en accord avec le projet de motion déposé. Il est contradictoire par rapport au travail qui a déjà été effectué. En effet, le départ de la réflexion sur la bibliothèque venait d'un travail de Bachelor qui a été fait et est d'une très grande qualité. Ce travail donne déjà de nombreuses pistes afin de mettre en place cette bibliothèque. Cette motion porte sur un autre objet, sur quelque chose de totalement nouveau qui n'a pas du tout été documenté jusqu'à aujourd'hui. Il y a des problèmes dans le discours des motionnaires qui demandent en fait la pertinence de la bibliothèque à l'air du numérique, alors que l'on sait que les livres sont toujours plus utilisés aujourd'hui. Il rappelle que le projet était pour une bibliothèque de proximité et un lieu de rencontre.

M. HUTZLI rappelle que ce projet est déjà en discussion au Conseil administratif et souhaite qu'un rapport à ce sujet soit soumis au Conseil municipal le plus rapidement possible.

L'entrée en matière sur ce projet de motion est acceptée par 17 oui et 7 non.

Le renvoi de ce projet de motion à la commission des affaires sociales est accepté par 23 oui et 1 abstention.

14. Questions et divers.

M. PAUTEX indique que Mme ROSTAN a donné en début de séance une réponse à M. PINGET concernant les vélos, si ce ne sont des chiffres précis qui ne sont pas possibles à obtenir.

M. GAVILLET, concernant la demande de M. DUC quant aux animations prévues dans le cadre des restaurants scolaires, informe qu'une action est en cours avec le potager scolaire installé aux Berges de Vessy et où se rendent certaines classes des écoles de

Veyrier. Des actions ponctuelles sont également menées dans les restaurants scolaires par des professionnels. Il indique par ailleurs qu'un appel d'offres est en cours pour un nouveau prestataire pour les restaurants scolaires et que la mise sur pied d'animation et d'information fait partie de cette réflexion.

Mme ROSTAN informe qu'une proposition concernant la gestion du stationnement sur la commune de Veyrier sera soumise au Conseil municipal en juin prochain.

M. SCHAFFHAUSER rappelle que le 15 juin prochain, l'habituelle grillade de l'AIP aura lieu à l'école de Pinchat et y invite tous les membres de ce Conseil. Il indique qu'au fil des années, les formulaires et les frais liés à l'organisation de ce genre de manifestations augmentent et il remercie d'ailleurs les APM et l'administration pour leur aide à ce sujet. Il interpelle également le Conseil administratif et l'administration communale afin de limiter au maximum le travail administratif lié à l'organisation des manifestations qui peut conduire les associations ou les communiens intéressés à organiser des manifestations à se décourager.

M. MÜLLER indique que l'AIV se joindra à l'AIP pour la grillade du mois de juin.

M. MARTIN revient sur l'article qui était dans le Journal de Veyrier concernant les encombrants. Il indique que le texte était clair, mais il semblerait que cela ne suffise pas pour la population. En fait, systématiquement, de nombreux objets encombrants sont déposés au bord de la route en dehors des horaires prévus, sachant que rapidement ceux-ci sont ramassés comme par miracle. Il se demande si la mise sur pied d'une brigade dédiée, financée par la commune, pour enlever ces encombrants est une solution. Il est louable de vouloir pallier à ce manque de savoir-vivre des habitants pour un service sur mesure, néanmoins cela tend à pousser les gens à ne pas suivre les règles mise en place. Il demande comment on peut endiguer cette tendance avant que cela ne devienne un acquis et revenir à une situation où les règles sur la gestion des déchets sont assimilées par les citoyens veyrites.

Mme LUTHI reviendra à ce sujet lors d'une prochaine séance.

Mme DESARDOUIN revient sur un courrier de M. DELAVY et Mme ROCHAT à Mme LUTHI concernant l'accès à leur domicile en raison du chantier de Bois-Gourmand et à l'amende reçue pour s'être parké sur le parking du Grand-Donzel alors qu'ils n'ont pas pu accéder à leur propriété. Il est demandé une certaine souplesse envers les riverains en ce qui concerne le parking durant les travaux. Elle demande pourquoi une information n'a pas été faite aux riverains.

Mme ROSTAN rappelle que, malgré les travaux, le parking du Grand-Donzel est toujours sous le régime des 3 heures et qu'il n'y a pas de dérogation à ce sujet.

M. DUC concernant les séances du Conseil municipal, demande si une séance ne devrait pas être agendée en septembre, aucune séance n'étant prévue entre juin et octobre.

M. GAVILLET rappelle que, précédemment, des séances avaient été prévues en septembre, mais que les commissions n'avaient pas assez de temps pour se réunir à la rentrée scolaire afin de traiter les points à inscrire. C'est pourquoi il a été décidé de la planifier début octobre.

Mme CHERBULIEZ demande si, dans le cadre de l'appel d'offres pour les restaurants scolaires, le label est un des critères de choix.

M. GAVILLET répond par la négative.

15. Election du bureau du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019.

Mme Barbara GREMAUD est élue présidente par 23 voix et 1 bulletin nul, M. Christian ROBERT obtient 1 voix.

M. Bernard PINGET est élu vice-président par 22 voix et 1 bulletin nul, Mme Marie-Lourdes DESARDOUIN et Maude BESSAT obtiennent 1 voix.

M. Jacques CHARLES est élu secrétaire par 23 voix et 2 bulletins nuls.

M. Charles HUTZLI est élu vice-secrétaire par 25 voix.

Applaudissements.

Mme ROSTAN s'exprime ainsi : "La troisième année de cette législature, année de mi législature dans la nouvelle configuration des 5 ans, se termine et je vais passer le témoin de maire et président du Conseil administratif, avec satisfaction, à mon collègue Raymond GAVILLET à qui je souhaite plein succès pour cette prochaine année. Cette fonction, honorifique et représentative, a de nombreux côtés sympathiques mais, avec l'ingérence de certains qui ne comprennent pas ou ne respectent plus la séparation des pouvoirs, la tâche se complique de plus en plus. Détestant perdre du temps inutilement, je n'ai pas l'intention d'être volubile d'autant plus que le président nous attend pour son repas après la séance, mais j'aimerais remercier ma famille pour son soutien et sa patience. Mes remerciements iront aussi à mon groupe, à Christian GARIN qui officie ce soir pour son dernier Conseil municipal et que nous aurons le plaisir de fêter le 29 mai prochain, ainsi qu'à mes collègues et tout votre Conseil. Merci aussi à Pascale LIPAWSKY qui relèvera, j'en suis sûre, avec brio, le challenge qui l'attend, merci aussi à toute l'administration avec qui les échanges sont toujours constructifs, d'un grand professionnalisme et agréables. Je soulignerai aussi l'excellente collaboration avec Jean-Louis DEMIERRE et son équipe avec lequel les réunions furent nombreuses, afin de trouver des solutions aux multiples et divers problèmes, au sens large du terme, rencontrés dans la commune et de répondre aux sollicitations nombreuses et en tous genres. Une grande satisfaction pour moi est la maîtrise des finances, sans péjorer les prestations, et tout en continuant un développement intelligent de la commune. Sur ce point, je remercie les membres de votre Conseil, animé par le talent de Serge ZANICOLI, de leurs travaux constructifs et souhaite qu'au-delà de luttes intestines le bien-être de la commune et la population dans son entier doit primer sur tout. Cette année de législature qui se termine est marquée non pas par de nouveaux projets, mais par la poursuite de projets initiés pendant les années et législatures précédentes que vous connaissez bien et c'est pourquoi je n'en parle pas ce soir. Pour l'avenir, il faut bien garder à l'esprit que la population de Veyrier est appelée à augmenter de façon considérable, non seulement avec les Grands Esserts, mais aussi dans une proportion quasiment comparable avec la couronne du village pour laquelle des décisions doivent être prises très rapidement au vu du PDcom 2007. Les infrastructures, avec leur coût, pour tous ces nouveaux habitants devront bien entendu suivre. Je

terminerai maintenant ces quelques considérations et me réjouis de la suite de la soirée. Vive Veyrier !"

Applaudissements.

M. ZANICOLI s'exprime ainsi : "Je ne vais pas vous le cacher, j'ai lu les discours de mes prédécesseurs qui étaient tous excellents, intéressants, différents, pour me donner une direction, un thème, mais après réflexion je me suis dit non, ne change pas ta façon d'être, mais ce dont je suis presque sûr, mon discours sera peut-être le plus court de l'histoire du Conseil municipal. Aujourd'hui, je suis dans le même état qu'au mois de juin lors de mon discours d'introduction, fier et ému de la confiance que vous m'avez témoignée tout au long de cette année qui s'est passé à une vitesse supersonique, franchement j'ai adoré ce rôle, je l'ai fait avec sérieux, conviction et toujours avec une pointe d'humour, ce qui est important dans ce milieu plutôt sérieux. Deux moments forts de ma présidence, les discours du 1^{er} août sur la place de l'Eglise et lors du Mérite communal, j'étais heureux de représenter le Conseil municipal et de transmettre d'une manière simple et sincère ma philosophie. De plus, un plaisir et un devoir, les rencontres avec les communiers, pour des discussions ouvertes et constructives. Je remercie mes collègues du bureau avec qui j'ai collaboré dans un climat de confiance, les Conseillers administratifs et l'administration communale in corpore. Je vais remercier tout particulièrement une personne. Chère Christian, je te transmets toute ma reconnaissance pour toute l'aide que tu m'as apportée tout au long de mon année de présidence. Pour finir, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, je vous remercie de votre comportement lors des séances du municipal, où nous avons abordé plusieurs sujets complexes concernant l'avenir de notre commune, dans le respect, la tolérance et l'écoute. Je me permets de vous applaudir et je souhaite une bonne présidence à Mme GREMAUD. Vive notre belle commune de Veyrier/Vessy/Pinchat !"

Applaudissements.

M. JOUSSON remercie M. ZANICOLI pour la qualité de sa prestation et lui souhaite un bon retour, parmi eux, dans l'arène du Conseil municipal.

Applaudissements.

La séance est levée à 21h10.

La secrétaire générale
adjointe

Pascale Lipawsky

Le secrétaire
du Conseil municipal

Alain Pautex

Le président
du Conseil municipal

Serge Zanicoli